



Auxerre, jeudi 28 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/02083

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Crue (bief de Pêchoir et bief d'Epineau-les-Voves)**Yonne - limitation de mouillage****Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (1.2 m)**

**- à partir du 30/03/2024 à 09:00**o **Yonne**

entre les pk 21.130 (barrage de la Gravière) et pk 28.690 (barrage de Pêchoir)

Commentaire :

Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que suite à la crue un nombre important de hausses a basculé sur les barrages de Pêchoir et d'Epineau-les-Voves. Pour pouvoir procéder à la remise en place de ces hausses, des conditions favorables de débit et de hauteur d'eau doivent être respectées. C'est pourquoi une limitation de mouillage de 1.20m est mise en place jusqu'à l'intervention de nos équipes.

Service(s) à contacter :

UTI Nivernais - Yonne, 5, rue du Halage, 89000 AUXERRE

Tél : 03 58 43 21 65 - Fax : 03 86 20 27 12

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Adjoint au chef de l'UTI

Signé

Luc DETANGER